

# C'EST NOËL AVANT L'HEURE !

Chez Passion Commerces, c'est déjà Noël. On vous propose d'offrir des chèques-cadeaux à vos équipes, une idée originale pour faire plaisir à vos employés.

À savoir, nos chèques-cadeaux participent au bien-être des commerces locaux berjalliens.

## Où puis-je les utiliser ?

Avec plus de 60 commerces, vous disposez d'un large choix pour vous faire plaisir. Retrouvez la liste des commerces en cliquant ici  
→ <https://bourgoin-commerces.com/cheques-cadeaux/>

## Quelle est la validité des chèques cadeaux ?

Les chèques-cadeaux sont valables 1 an à partir de leur émission.

## Est-ce qu'il y a un avantage fiscal ?

Les entreprises disposent d'un avantage fiscal à hauteur de 183€ de cotisations sociales par salarié et par événement (Naissance, mariage, anniversaire, fêtes de fin d'année). À conditions de ne pas dépasser le plafond de 5%.

Le seuil de 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale s'applique aussi pour chaque événement. Les chèques Passion Commerces sont cumulables sur l'année, si leur valeur ne dépasse pas 183€/événement.

## 1- Choisir le montant de vos chèques-cadeaux



## 2- Sélectionner vos coupures



## 7- Vos chèques-cadeaux sont prêts



## 3- Personnaliser vos chèques-cadeaux avec un message



Artisanat • Commerce • Entreprise

## 6- Un mail de confirmation vous est envoyé



## 4- Indiquer vos coordonnées



## 5- Procéder au paiement avec PayPal

